

## 2019...2020

La CGT enseignement privé vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2020 ! Que cette nouvelle année vous soit prospère dans tout ce qui fait votre vie: santé, famille, travail...

Mais n'oublions pas de dénoncer les mensonges de nos dirigeants et gouvernants en poursuivant notre combat contre toutes les inégalités, qu'elles soient humaines, sociales, territoriales, salariales...



Avec toute l'actualité de ces derniers mois, réforme des retraites, attaques contre les plus démunis, violences, policières ou tout simplement humaines, augmentation du coût de la vie, nous avons négligé, volontairement ou inconsciemment, une des revendication principale de notre syndicat, c'est-à-dire l'augmentation des salaires.

En dix ans, le point de la fonction publique a augmenté de 1,2% alors que, sur cette même période, l'inflation en France fut de 12%. La même problématique se pose pour le personnel de droit privé, la valeur du point ayant augmenté de 6% en 10 ans!

Nous sommes loin du compte en matière d'augmentation des salaires. Nos conditions salariales régressent !

Luttons pour des augmentations de salaire, revendiquons une hausse de 300 euros pour TOUS et un SMIC à 1 800 € bruts par mois!

## Le chiffre

# 20

C'est le nombre de pages de notre nouveau guide syndical des personnels de droit privé. Il est consultable [sur notre site](#) et bientôt en version papier, courant janvier.

Bonne lecture.



## Actualité

### Et le projet de retraite, où en sommes nous ?

A ce jour, le projet de réforme des retraites devient plus clair, façon de parler... Car, si le calcul de notre retraite reste en l'état, nous serons dans le sombre !

Par ce projet, le gouvernement essaie de nous diviser davantage. Après le clivage public/privé, salarié/privé d'emploi, aidé/non aidé, voici maintenant « La clause du grand père ».

Pour vous peut-être que rien ne change. Pour vos enfants, le changement est certain.

Né-es à partir de 1975, vous serez la première génération concernée par les nouvelles règles de calcul des droits à la retraite.

Les générations nées à partir de 2004,

fêtant leur 18 ans en 2022, cotiseront directement pour le système à points, où "chaque euro cotisé conduira à l'acquisition du même nombre de points pour tous les assurés".

L'Etat tente donc nous opposer selon notre année de naissance. Restons solidaires et battons nous ensemble pour une retraite plus juste.

Vous serez « tou-tes concerné-es » sauf (après quelques mouvements de grève et de discussions) les fonctionnaires de police, les surveillant-es pénitentiaires, les sapeurs pompiers et, pour terminer, les danseurs-euses de l'Opéra de Paris. Une fois de plus, diviser pour mieux régner.

N'oublions pas qu'à leur retraite, les personnel OGEC perdront 140 euros et les enseignant-es du privé sous contrat

400 euros. Pour ces derniers, le gouvernement prévoit de revaloriser leurs salaires à compter de 2021 sur une période de 10 ans, mais sans jamais mentionner une somme ni les contreparties! Ça sent l'arnaque...

« L'âge légal de départ à la retraite est maintenu à 62 ans » mais, pour bénéficier d'une retraite complète, avec le calcul par points, vous aurez un âge pivot de 64 ans ! Sachant qu'avec la retraite à points, vous ne savez pas combien vous toucherez...

Pour éviter l'aboutissement de ce projet et vivre plus décemment de notre travail, la CGT enseignement privé appelle à une grande mobilisation le **Judi 9 janvier 2020**.

Pour plus de renseignements : <http://cgt-ep.reference-syndicale.fr/>